

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-027

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE 69134 DARDILLY et afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement souterrain, chemin de Winnezele à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs, **aux droits des travaux**, chemin de Winnezele, et ce, **à compter du 19 février 2024 et pour la durée des travaux estimée à 60 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise BOUYGUES E&S TPRE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :BOUYGUES E&S TPRE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 6 février 2024

Le Maire,



David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 06/02/2024
Le Maire,

David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Flaura DEHUST

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Flaura DEHUST